



RÈGLEMENT PARTICULIER

4^{ème} Tournoi Jeunes de Gond-Pontouvre
Samedi 18 Mai 2019

Article 1 : Le numéro d'autorisation du 4^{ème} tournoi Jeunes de Gond-Pontouvre est (en cours).

Article 2 : Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBad et sera géré par le logiciel « BadPlus ».

Article 3 : Le Juge Arbitre désigné par le Comité d'Organisation est (Marie-Christine PRIEUR).

Article 4 : Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel.

Article 5 : Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs des catégories **minibad, poussin, benjamin, minime, Cadet et junior** licenciés à la FFBad et en règle avec celle-ci le jour du tirage au sort.

Article 6 : Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

Article 7 : Les tableaux proposés sont :

- **Samedi 18 Mai 2019 :**
 - ◆ Simples ;
 - ◆ Doubles Dames et Hommes ;

Ces tableaux sont ouverts aux séries Régional, Départemental, Promotion et NC.

Les tableaux se feront en fonction du CPPH actualisé quinze jours avant la date du tournoi et n'excéderont pas 16 paires.

Article 8 : Les joueurs peuvent s'inscrire moyennant un droit d'inscription de **13€ pour un tableau et 17€ pour les deux tableaux** à l'ordre du « *CSCS-ALGP badminton* ».

Les inscriptions seront à envoyer à l'adresse suivante :

Mme Émilie TARDIEUX
Tournoi Jeunes CSCS-ALGP
12 rue des Charrauds
16430 BALZAC

Article 9 : La date limite d'envoi des inscriptions est fixée au *samedi 4 Mai 2019*, le cachet de la Poste faisant foi. Le tirage au sort se fera le *samedi 11 Mai 2019*. A partir de cette date, aucune inscription ne sera remboursée. Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone. Une inscription qui ne serait pas accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte.

Article 10 : Le nombre maximum de matchs est de 162 par jour. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre. La priorité sera donnée par l'ordre d'arrivée des inscriptions avant la date limite d'envoi des inscriptions (le cachet de la Poste faisant foi).

Article 11 : Pour les Jeunes, la compétition se déroule en poules puis en élimination directe. La priorité sera donnée aux *poules de 4* et il y aura *2 sortants* par poule.

Article 12 : Les joueurs doivent se tenir prêts **60 minutes avant l'horaire annoncé** à l'exception de la 1^{ère} rotation où les joueurs devront être présents dans la salle 30 minutes avant leur horaire de match. Les horaires figurant sur l'échéancier ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout instant par le Comité d'Organisation du tournoi en accord avec le juge-arbitre.

Article 13 : La compétition se déroule en deux sets gagnants de 21 points.

Article 14 : Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes.

Article 15 : Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps comprend la mise en tenue de jeu, le tirage au sort et l'essai des volants.

Article 16 : Les matchs seront auto-arbitrés. Un arbitre pourra être demandé par les joueurs. Les finales seront arbitrées.

Article 17 : Tout volant qui touchera les structures fixes sera considéré comme faute au service et pendant l'échange. Tout volant qui touchera les structures mobiles sera considéré comme let au service et faute pendant l'échange.

Article 18 : Les volants sont à la charge des joueurs avec partage égal entre les deux paires. Les volants officiels sont le *RSL TOURNEY 3* et le *YONEX MAVIS 2000*. Ils seront en vente dans la salle.

- Article 19:** Tous les joueurs classés à partir du niveau Départemental et au-dessus jouent avec des volants en plumes. Lorsqu'un match oppose un joueur d'un classement inférieur au niveau Départemental à un joueur d'un niveau Départemental et au-dessus, le match se joue en volants plumes. En cas de litige, dans n'importe quelle catégorie, c'est le volant plume qui prime, article 2.18 du RGC.
- Article 20:** Seuls ont accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité, les Juges Arbitres et les arbitres ainsi que deux personnes maximum par équipe pendant les arrêts de jeu.
- Article 21:** Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le faire avec l'accord des juges-arbitres et après en avoir informé la table de marque, sous peine de disqualification lors de l'appel de son match.
- Article 22:** Aucun joueur ne devra quitter la compétition (sauf accord du JA) avant la publication des résultats des poules de qualification et l'affichage du tableau final de la série dans lequel il est engagé.
- Article 23:** En cas de forfait, le joueur devra prévenir son partenaire ainsi que le club organisateur. De plus, chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera sous 5 jours, les pièces justificatives au secrétariat de la ligue Nouvelle Aquitaine de badminton. Les droits d'engagement resteront acquis au Comité d'Organisation (sauf cas exceptionnel). Le partenaire d'un joueur forfait se doit de prévenir l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation (sinon le caractère volontaire de son forfait sera retenu par les juges-arbitres).
- Article 24:** Les organisateurs du tournoi se dégagent de toutes responsabilités concernant les pertes, vols et détériorations de matériel des joueurs inscrits au tournoi.
- Article 25:** Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions. Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.
- Article 26:** Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions. En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, voir l'article 3.1.C2 du guide du badminton (qui sera affiché dans la salle).
- Article 27:** Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique. (voir site FFBaD, chapitre 3.8 du Guide du badminton. Ces codes de conduites seront affichés dans le gymnase le jour du tournoi.
- Article 28:** Tout participant récompensé s'engage à assister à la remise des prix, dans la mesure où l'heure prévisionnelle du dernier match lancé est respectée, et que celle-ci a lieu dès la fin du dernier match.
- Article 29:** Tous les joueurs inscrits au tournoi acceptent le présent règlement. Sauf contre-indication, toute personne inscrite accepte de céder au club ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées pendant le tournoi.

LE COMITÉ D'ORGANISATION

